



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 24 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PUJOLS SUR CIRON sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 18 novembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE.

Absents : Pierre LAHITEAU (pouvoir à Sylvie PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Michel LATAPY, Bernard MATEILLE (pouvoir à Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Denis PERNIN (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Vincent JOINEAU), Mariline RIDEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Françoise SABATIER QUEYREL (pouvoir à Thomas FILLIATRE), Aline TEYCHENEY (pouvoir à Pascal RAPET).

Secrétaire de séance: Mme Sylvie PORTA

Décision du Président	
-	DECISION N2021-39 Demande d'une subvention de 1100 euros à la DRAC 1 100€ pour le projet annuel d'éducation à l'image « Des images et des jeunes », dans le cadre du dispositif Passeurs d'images
-	DECISION N2021-40 Demande d'une subvention de 24 000€ à la DRAC NOUVELLE AQUITAINE pour le projet « Programme AU FIL DE L'EAU 2021/2022 »
-	DECISION N2021-41 Demande d'une subvention de 7 500€ à la DRAC NOUVELLE AQUITAINE pour le projet « Été culturel itinérant »
-	DECISION N2021-42 Mise à disposition du Gymnase de Cadillac au groupe scolaire Jean-Joseph Lataste et l'association des musulmans de Cadillac pour l'année 2021/2022.
-	DECISION N2021-43 Mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs et du relais d'assistante maternelle de Cadillac à l'association d'aide à la parentalité KEUDITU pour l'année 2021/2022.
-	DECISION N2021-44 Attribution du marché n°202118 ayant pour objet la réalisation de prises de vues photographiques pour la mise en valeur des activités commerciales et artisanales à « Laurent Wangermez Photographe » pour un prix unitaire de 10 euros TTC et un maximum de commandes de 5 000 euros TTC.
-	DECISION N2021-45 Attribution du marché n°202116 ayant pour objet la maintenance eau chaude sanitaire, chauffage et ventilation des bâtiments de la communauté de communes à la société « IDEX ENERGIES ».
-	DECISION N2021-49 Demande d'une subvention de 11 000 euros au Département de la Gironde pour l'organisation de la saison culturelle de territoire
-	DECISION N2021-50 Demande de subvention RUES ET VOUS au Département de la Gironde, Région Nouvelle - Aquitaine, DRAC Nouvelle-Aquitaine pour un total de 35 000 euros.
-	DECISION N2021-51 Attribution du marché n°202117 ayant pour objet l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion et d'un portail famille pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse du territoire à la société ARPEGE pour un montant total estimé sur la durée du marché à 80 137,16 euros TTC.
-	DECISION N2021-52 Conclusion d'une convention avec la mairie de Portets pour louer gracieusement la salle La Forge le samedi 27 novembre 2021
-	DECISION N2021-53 Conclusion d'une convention de partenariat avec l'IFAID pour l'année scolaire 2021-2022 pour la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'enjeu du tri des biodéchets dans les zones d'habitat collectif et/ou resserré sur la Communauté de Communes Convergence Garonne

N°	Délibération	Vote
1	D2021-188 : ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DESIGNE M. Jérôme GAUTHIER pour siéger au conseil syndical du syndicat mixte sud gironde en tant que titulaire DESIGNE Mme Sylvie PORTA pour siéger au conseil syndical du syndicat mixte sud gironde en tant que suppléante.	UNANIMITÉ

2	<p>D2021- 189 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTENARIAT GIRONDE INITIATIVE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire RETIRE la délibération N° 2021-164 du 13 octobre 2021 comportant une erreur matérielle ATTRIBUE une subvention de 2000 euros à l'association Initiative Gironde pour l'année 2021 AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ; DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget 2021.</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2021-190 : PREVENTION ET GESTION DES DESCHETS – CONVENTION DE COOPERATION Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADHERE à cette démarche de coopération entre le SMICVAL, le SEMOCTOME, la CDC Convergence Garonne et l'USTOM. ACCEPTE les termes de la convention constitutive de la coopération. AUTORISE le Président à signer la convention de la coopération et à prendre toute mesure à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2021-191 : URBANISME – CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE PREIGNAC ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPF SUR LA COMMUNE DE PREIGNAC Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer ladite convention ; DONNE délégation à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour exercer le droit de préemption sur le périmètre de veille foncière défini (parcelles B n°164p, 1792, 165p, 1784, 1782, 1781, 944p, 103,117, 1036, 104, 105, 989, 107, 990, 992, 114, 113, 118, 1762, 76, 77, 1226, 1225, 78, 1224, 1223, 73, 1361, 71, 1630, 1626, 1582, 61, 62, 63, 64 situées en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme) dans la convention opérationnelle d'action foncière passée avec la commune de Preignac.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2021-192 : SPANC – NOUVEAUX MONTANTS DE REDEVANCES – CONTROLES D'ANC Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la modification des montants de redevances qui seront appliqués aux administrés à partir du 1^{er} janvier 2022.</p>	<p>ADOPTÉ À LA MAJORITE Pour : 38 Contre : 2 Catherine BERTIN Frédéric PEDURAND Abstention : 2 Patricia PEIGNEY André MASSIEU</p>
6	<p>D2021-193 : GEMAPI – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'OEUILLE (SMABVO) Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la modification des statuts du SMABVO ; AUTORISE le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et au syndicat mixte.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2021-194 : CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT / DELEGATION PARCOURS CYCLE 2 – COTEAC AU FIL DE L'EAU 2021-2022 ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux ; APPROUVE le versement d'une subvention de 4210 euros au Centre des Monuments Nationaux.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2021-195 : SPORT – NOUVELLE DENOMINATION DU GYMNASSE DE CADILLAC Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la nouvelle dénomination du gymnase de Cadillac : « Gymnase Jean-Marie PIETRZAK ».</p>	UNANIMITÉ
9	<p>D2021-196 : ENFANCE ET JEUNESSE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DES STRUCTURES D'ACCUEILS PERISCOLAIRES Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le règlement intérieur des structures d'accueils de loisirs tel qu'annexé à la délibération APPROUVE le règlement intérieur des structures d'accueils périscolaires tel qu'annexé à la délibération DECIDE qu'ils seront applicables à partir de la publication de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

10	<p>D2021-197 : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, PORTE la précédente provision pour dépréciation d'actifs circulants à 4 934,92 euros pour le budget annexe SPANC 660 25 INSCRIT les crédits correspondants au budget principal au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2021-198 : FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 2021-002</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte la décision modificative n°2021-002 du budget annexe SPANC ; CHARGE le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
12	<p>D2021-199 : FINANCES – BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-001</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte la décision modificative n°2021-001 du budget annexe GEMAPI</p>	UNANIMITÉ
13	<p>D2021-200 : RESSOURCES HUMAINES – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE LA GESTION COMPTABLE PAR LA COMMUNE DE CADILLAC AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la gestion comptable conclus avec la commune de Cadillac AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention. DONNE au Président tout pouvoir pour la mise en œuvre.</p>	UNANIMITÉ
14	<p>D2021-201 : RESSOURCES HUMAINES – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage DECIDE de conclure au 1^{er} Décembre 2021, un contrat d'apprentissage pour la préparation d'un BPJES Loisirs Tout Public, d'une durée de 17 mois. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif e notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les Centres de Formations des Apprentis. AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter auprès des services de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.</p>	UNANIMITÉ
15	<p>D2021-202 : RESSOURCES HUMAINES- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOTPE les propositions de modifications APPROUVE le nouveau tableau des emplois et des effectifs ; AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération. RAPPELLE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 et suivant.</p>	ADOPTÉ À LA MAJORITE Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 André MASSIEU
16	<p>D2021-203 : MARCHÉ PUBLIC – ARRÊT DU MARCHÉ DE CONCEPTION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE, D'UN RAM ET D'UN POLE SOCIAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'arrêt de l'exécution des prestations prévues au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société L'ATELIER PROVISOIRE</p>	ADOPTÉ À LA MAJORITE Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Frédéric PEDURAND

Procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre 2021

APPROUVE avec modifications

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h20.

Fait à Podensac,

Le Président,



Signé par : Jocelyn Dore
Date : 30/11/2021
Qualité : Paraphr. Président CdC
Convergence Garonne